



VIRY NOUVEUIL

ACTUALITES

N°142 août 2020



Mairie TELEPHONE: 03 23 52 15 60

E.MAIL: mairie.virynouveau@wanadoo.fr

FAX: 03 23 39 82 57

Dicton du mois: Ce qu'août ne mûrit pas, septembre ne le fera pas.

Dates	Manifestations	Lieux
7, 14, 21 et 28 août	Semi nocturne pétanque ouvert aux licenciés, à tous les habitants de la Commune et à leurs invités –Challenge Jean-Marc Neubrand- Inscriptions: 18h. Début des jeux 18h30	Terrain rue Jean Racine 
Dimanche 9 août	Brocante ESVN annulée	
Du 22/08 au 13/09	Tournoi open de tennis Miroiterie de Chauny/Art&Fenêtre	Complexe Jean Racine
Dimanche 20 septembre	Messe à 11h (date provisoire)	Eglise de Viry-Nouveau
Dimanche 27 septembre	Passage de la course cycliste « PARIS-CHAUNY »	Viry-Nouveau
Samedi 31 octobre	Théâtre à 20h30 « Cie TOPAZE » Délires sur canapé	Salle Jean Racine

Naissances: THIEBAUT Alice le 28/06/2020

Décès: BONALAIR née VANDERHOEVEN Denise
le 05/07/2020 à l'âge de 71 ans

État civil

RAPPEL BONS SCOLAIRES COLLEGIENS

Comme chaque année, **des bons scolaires** sont disponibles en Mairie à partir de fin juillet pour les collégiens Virois de la 6^e à la 3^e. Cette année, le montant est de **25€ au lieu de 24€** l'an dernier.

MISE EN SERVICE DE LA VIDEOPROTECTION

Le dispositif des caméras de vidéoprotection, dont l'implantation est terminée, est opérationnel depuis début juillet sur la commune. La "vidéoprotection" désigne un système de caméras conçu pour prévenir les atteintes aux personnes et aux biens, effectuer des levées de doute, assister des personnels d'intervention ou encore aider à l'identification d'auteurs présumés d'actes de délinquance. Ce système permet de visualiser à distance, en temps réel ou en différé, les images capturées par les caméras. Il ne concerne que le domaine public et les lieux communs. Conformément à la loi, ces caméras ne filment pas l'intérieur des habitations.



TRANQUILLITE VACANCES

Les personnes désirant que le **gardien de police municipale** passe devant leur domicile pendant leur absence pour cause de vacances peuvent le **signaler en Mairie**.



CINE D'ETE

La Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère reconduit le dispositif « **Ciné d'été** » pour l'année 2020. Des contremarques seront éditées permettant aux jeunes de moins de 25 ans résidant dans une des 48 communes membres de bénéficier d'une **place de cinéma à 1,50€** à utiliser sur la période **du 1^{er} juillet 2020 au 31 août 2020**. Offre limitée à un ticket par virois. Pour toute information, s'adresser en mairie.



SERVICE PORT DES REPAS A DOMICILE

Ce service, géré par le CCAS, s'adresse **aux personnes de plus de 60 ans ainsi qu'aux personnes handicapées**. Le midi, du lundi au dimanche, un repas préparé par la Société GOEUSSE est livré **à domicile**. Coût du repas: 8,90€. Participation du CCAS de la commune: 2€. **Restant dû par le bénéficiaire: 6,90€**. Pour tout renseignement, contacter la mairie.

RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

Rentrée scolaire des enseignants: Lundi 31 août 2020

Rentrée scolaire des élèves: Mardi 1^{er} septembre 2020

FERMETURE BIBLIOTHEQUE

Nous vous rappelons que la bibliothèque est fermée au mois d'août.

OBJETS TROUVES

Un service des objets trouvés est en place à la Mairie. Le perdant peut revendiquer son objet « pendant 3 ans à compter du jour de la perte. »

RAPPEL: INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2020

Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2020 sont ouvertes.

Pour toute demande, vous devrez joindre:

- un certificat d'inscription délivré par M. le Maire sur présentation d'un justificatif de domicile
- les copies de votre livret de famille
- les copies du carnet de santé relatives aux vaccinations obligatoires.

Rappel du fonctionnement des services municipaux:

- accueil périscolaire de 7h30 à 8h10
- restauration scolaire de 11h45 à 13h35
- étude surveillée de 16h30 à 17h30
- garderie de 16h30 à 18h30

Horaires de l'école: lundi, mardi, jeudi et vendredi: matin: de 8h30 à 11h45 et après-midi: de 13h45 à 16h30. Ouverture des portes 10 minutes avant l'entrée en classe: le matin à 8h20, l'après-midi à 13h35.

Pour toute demande de renseignements: Tél: 03 23 52 15 85 email: ce.0021555e@ac-amiens.fr

RAPPEL ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ouvrent à Tergnier du 6 juillet au 21 août, pour tous les enfants de 3 à 17 ans. Suite à la mise en œuvre du protocole sanitaire, aucun transport ne sera assuré cette année. Les parents doivent conduire l'enfant sur place.

DISTRIBUTION DES LIVRES AUX ELEVES DE CM2

Vendredi 30 juin, la Mairie a organisé une petite réunion pour remettre les livres offerts par la Commune aux 10 élèves de CM2 entrant en 6^e en septembre. Les enfants et les parents ont apprécié ce sympathique moment qui s'est achevé par le verre de l'amitié.



COMMEMORATION DU 14 JUILLET



Première cérémonie depuis le déconfinement. La municipalité remercie M. Lanouilh, Conseiller Départemental et M. Allart, Maire Honoraire ainsi que toutes les personnes présentes à cette Commémoration de la Fête Nationale.



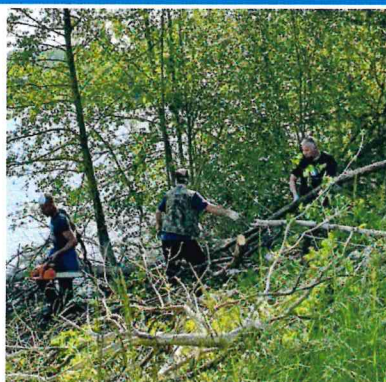
AMICALE PETANQUE VIROISE



Mardi 14 juillet, Concours en triplettes qui a réuni **46 équipes**, pas moins de **138 joueurs**. Une équipe de Viry remporte le concours général. **Une réussite au niveau sportivité et organisation!**
Rendez-vous chaque vendredi du mois d'août pour le challenge Jean-Marc Neubrand.

AMICALE PECHE VIROISE

Suite à la crise sanitaire, le lâcher de truites est annulé. Nous rappelons aux actionnaires des étangs de la Sablière et du Héron qu'ils ont l'obligation d'entretenir leurs emplacements; ce qui n'est pas le cas à ce jour. Nous leur demandons d'effectuer cet entretien avant la fin du mois d'août.



T.C.V.N.

Les réinscriptions à l'école de tennis du TCVN auront lieu:

- tous les soirs de la semaine du 24/08 au 04/09 de 17h à 19h
- les mercredis 26/08 et 02/09 de 14h à 18h30.

Les groupes seront affichés au club à partir du mercredi 09/09. Des tests pour les nouveaux élèves seront possible avec Thomas les mercredis 26/08 et 02/09 pour déterminer les groupes. Reprise des cours à partir du lundi 14 septembre.

Pour tous renseignements, contactez **Thomas Naert** Tél: 06.33.06.69.52 email: tom.naert@laposte.net ou **Hervé Leroy** Tél: 06.25.08.06.12 email: tcvirynoureuil@sfr.fr



Bonjour, le Tennis Club de Viry-Noueuil propose à votre enfant une initiation tennis de 1h30.

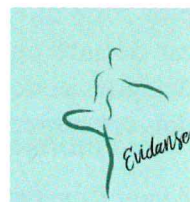
La participation sera gratuite et les raquettes seront fournies par le club.

Horaires initiation tennis:

- jeudi 27 août: 14h-14h45
- vendredi 28 août: 14h-14h45

De plus, une réduction sur les cours sera effectuée pour les enfants nés en 2015, 2016, 2017 pour l'inscription de septembre 2020.

Vous pouvez me joindre au 06.33.06.69.52 ou par e mail à l'adresse: tom.naert@laposte.net



EVIDANSE

L'Association Evidanse rouvrira ses portes pour sa 9^e saison. L'Association vous propose des cours de danse moderne et classique ainsi que des cours de danse adulte, des cours d'éveil corporel à partir de 2 ans et enfin d'aérobic.

Le samedi 29 août 2020 se dérouleront les inscriptions pour la saison 2020-2021 à la salle de cours (14 rue Gambetta à Noueuil).

Horaires: de 14h30 à 16h pour les anciens adhérents et de 16h à 17h30 pour les nouveaux adhérents. Nous vous demandons de bien vouloir respecter quelques règles afin que nous puissions vous accueillir le mieux possible dans nos locaux: **porter un masque, respecter les distances, venir avec votre stylo, privilégier le téléchargement pour le dossier d'inscription.**

Dossier d'inscription disponible sur le site internet www.evidanse02.wordpress.com dans le courant du mois d'août. Inscriptions et renseignements sur les horaires et tarifs au 06.16.66.62.04 ou Evidanse ou encore par mail: evidanse02@gmail.com



COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 10/07/2020

Etaient présents : **M. FAREZ- Mme FELBACQ- Mme PORTEMER- M. FLICOTEAUX- M. BARDOUX- Mme LEFEBVRE- Mme LAVALLARD- M. MOUVIER – Mme SEZILLE- M. PROISY- Mme VATIN-TERNAT- M. DETOURNE**

Pouvoirs : M. GUEGUEN à M. FAREZ
M. LEROY à M. MOUVIER
M. DEVAULX à M. FLICOTEAUX
Mme CORDELETTE à Mme LAVALLARD
Mme HELIN à Mme FELBACQ

Absents excusés : M. GUEGUEN Yves, M. SANDRON Didier, M. DEVAULX Laurent, Mme CREPIN Dominique, Mme HÉLIN Corinne, M. LEROY Hervé, Mme CORDELETTE Guyline.

Secrétaire de séance : Mme Aline PORTEMER a été élue secrétaire

Adoption du Procès-verbal du 19/06/2020

DELIBERATION

▷ Elections Sénatoriales-Désignation des délégués et de leurs suppléants

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Monsieur Jean FAREZ, Maire, a ouvert la séance. Il a ensuite procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum assouplie en application de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, était remplie (un tiers des membres du Conseil Municipal en exercice et présents).

Après avoir mis en place le bureau électoral, en application de l'article R.133 du code électoral, composé par le Maire, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Mme Françoise FELBACQ, M. Dominique FLICOTEAUX, Mme Delphine SEZILLE et M. Johann DETOURNE. Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le Maire a indiqué, que conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le Conseil Municipal devait élire CINQ délégués et TROIS suppléants.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L289 et R133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L289 du code électoral). Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats avait été déposée. Un exemplaire de la liste déposée de candidats sera joint au procès-verbal. Sont candidats : liste présentée par Monsieur Jean FAREZ.

Après un vote à bulletin secret, et avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés. Son élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

-Liste présentée par Jean FAREZ : 12 suffrages obtenus soit 5 mandats de délégués et 3 mandats de suppléants.

Par conséquent sont élus délégués pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020 : Jean FAREZ, Françoise FELBACQ, Yves GUEGUEN, Aline PORTEMER, Dominique FLICOTEAUX,

Et élus suppléants : Pascale LEFEBVRE, François BARDOUX, Sylvie LAVALLARD.